

Comprendre un relevé de notes délivré par l'UFR LVE

Cette notice décrit les règles applicables à compter de l'année universitaire 2023-2024. Pour tout relevé antérieur, veuillez contacter votre scolarité.

Pour lire votre relevé de notes, commencez par prendre connaissance du **résultat** à l'élément le plus haut de la formation :

1 - à l'année (appelée VET ou Version d'étape)

2 - au semestre ou aux blocs annuels

3 - à l'UE (ou Unité d'enseignements)

4 - à l'EC (ou élément constitutif) = les matières enseignées

Dès lors que l'élément supérieur a pour résultat ADM (= admis) ou ADMC (=Admis par compensation) : tous les éléments inférieurs qui le composent sont validés, y compris par compensation

Exemple :

Vous obtenez un résultat ADM à la 1^{ère} année de la licence LLCER Anglais (VET LLR2L1) : vous avez validé toutes les UE, même si l'une d'elles a une note inférieure à 10

Vous obtenez un résultat ADM à l'UE 1 Enseignements fondamentaux Langue : vous avez validé tous les EC qui la composent, y compris ceux ayant une note inférieure à 10

Élément	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Année	ADM	AJ	AJ	AJ	AJ
Au semestre ou à un bloc annuel		ADM	AJ	AJ	AJ
UE			ADM	AJ	
EC				ADM	AJ

Attention : les règles de compensation diffèrent pour les formations organisées en semestres et les formations organisées en regroupements cohérents d'UE (dites « aux blocs »)

Les exemples ci-dessous sont donnés aux fins de démonstration

Il faut tenir compte des coefficients associés à chaque semestre ou UE ou EC.

Pour plus de précisions sur votre formation, veuillez vous référer aux modalités de contrôle des connaissances et au guide des études.

► Formations organisées en semestres

SEMESTRE 1	+	SEMESTRE 2	ANNEE
UE 1 à 5	↔	UE 6 à 10	
Résultat ADM capitalisable		Résultat ADM capitalisable	

1 – Validation de l'année

Pour valider son année, il faut que la moyenne des 2 semestres soit supérieure à 10.
Les semestres se compensent entre eux.

Exemple : vous avez obtenu 8/20 au semestre 1 (résultat = AJ) et 12/20 au semestre 2 (résultat = ADM). Vous validez votre année : $12/20 + 8/20 = 20/40$ soit 10/20.

2 – Validation du semestre

Les semestres sont capitalisables et des crédits ECTS y sont associés.

Cela signifie que même si le résultat à l'année est AJ (= ajourné), vous conservez le bénéfice de la validation du semestre (moyenne du semestre supérieure à 10).

En cas de redoublement ou d'attribution du statut AJAC (= ajourné autorisé à continuer), vous n'aurez pas à repasser l'ensemble des UE qui composent ce semestre.

Cela signifie également que vous ne pourrez pas demander à repasser certaines matières pour augmenter votre note.

3 – Validation des UE

Au sein du semestre, les UE se compensent entre elles.

Exemple : le semestre 1 se compose des :

* UE1 = 8/20

* UE2 = 12/20

* UE 3 = 15/20

* UE 4 = 7/20

* UE 5 = 8/20

Total = 10/20

Les UE sont capitalisables.

Si aucun élément supérieur n'a été validé (année ou semestre) mais que vous avez obtenu le résultat ADM à une UE, celle-ci est définitivement acquise. Vous n'aurez pas à la repasser.

4 – Validation des EC

Le même raisonnement s'applique pour la validation des EC : si l'UE est validée, tous les EC sont validés.

Si aucun élément supérieur n'a été validé mais que vous avez obtenu le résultat ADM à l'EC, et que des crédits ECTS lui sont affectés, l'EC est définitivement acquis.

► Formations organisées en blocs

SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		ANNEE	
 Bloc disciplinaire	+	Bloc disciplinaire	=	Bloc disciplinaire	
 Bloc transversal	+	Bloc transversal	=	Bloc transversal	

1 – Validation de l'année

Au sein de l'UFR LVE, pour valider une année, il faut valider les deux blocs annuels.

Il existe deux blocs :

- * disciplinaire
- * transversal

La note obtenue à l'année ne détermine pas le résultat, la note des blocs oui.

Si la note à l'année est associée au résultat ADM, elle permet de déterminer l'obtention d'une mention.

Il faut donc uniquement regarder le résultat à l'année : ADM / AJ / AJAC.

Exemple :

Vous avez obtenu 11,5 à l'année : 8 au bloc annuel disciplinaire et 15 au bloc annuel transversal.

Vous ne validez pas votre année, car il faut avoir obtenu 10/20 au moins à chacun des blocs.

2 – Validation du semestre

Seuls les blocs **annuels** sont capitalisables.

Cela signifie que vous ne pouvez pas valider un bloc semestriel et donc un semestre.

Toutefois, des notes de fin de semestre (« intermédiaires ») vous sont fournies afin que vous puissiez avoir une visibilité sur votre niveau. Aucun résultat n'est associé aux blocs semestriels, uniquement une note.

La compensation se fait uniquement au sein de blocs de même nature.

Ainsi le bloc semestriel transversal du semestre 1 compensera le bloc semestriel transversal du semestre 2, mais il ne compense pas le bloc semestriel disciplinaire du semestre 1 ou du semestre 2.

3 – Validation des UE

Chaque bloc regroupe des UE

Le bloc disciplinaire annuel regroupe 6 UE, soit 3 UE par bloc semestriel.

Le bloc transversal annuel regroupe 4 UE, soit 2 UE par bloc semestriel.

Un bloc annuel validé entraîne la validation, par compensation, des UE qui le composent.

Exemple :

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	ANNEE = AJ
Bloc disciplinaire	Bloc disciplinaire	Bloc D = ADM
UE 1	UE 6	Toutes les UE disciplinaires sont validées
UE 2	UE 7	
UE 3	UE 8	
Bloc transversal	Bloc transversal	Bloc T = AJ
UE 4 : 2/20	UE 9 : 12/20	Seules les UE avec un résultat ADM (note supérieure à 10) sont validées et n'auront pas à être repassées.
UE 5 : 15/20	UE 10 : 2/20	

Trois résultats sont possibles :

ADM : vous avez obtenu une note supérieure ou égale à 10

ADMC : vous avez obtenu une note inférieure à 10 à l'UE mais vous avez validé le bloc annuel auquel l'UE appartient. Elle est validée par compensation.

AJ : vous avez obtenu une note inférieure à 10 à l'UE et vous n'avez pas validé le bloc annuel auquel elle appartient. Aucune compensation ne peut donc s'appliquer.

A noter : le résultat ADMC ne figurera que sur les relevés de note délivrés à compter de l'année universitaire 2024-2025.

4 – Validation des EC

Pour les EC, la règle de compensation est la même que pour les formations aux semestres. Une UE validée entraîne la validation des EC qui la composent.

La validation d'un EC sans validation de l'UE sera conservable d'une année sur l'autre dès lors que celui-ci est affecté de crédits ECTS.